PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT
Affaire suivie par : Christèle TZANEV
Tél. : 03 20 40 43 39
phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France sur le bilan intermédiaire du programme local de l'habitat de la CABBALR

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur les bilans triennaux des programmes locaux de l'habitat (PLH). Le bilan intermédiaire du PLH de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane pour la période 2019-2025 a été présenté au bureau du CRHH du 15 mai 2025. L'évaluation porte sur les quatre premières années d'exécution de ce programme et s'inscrit dans un contexte de mise en chantier d'un plan local d'urbanisme intercommunal doté d'un volet habitat qui remplacera à terme le PLH en vigueur.

L'État salue la mise en œuvre des orientations du PLH en matière de réhabilitation du parc existant, de lutte contre la vacance résidentielle et l'habitat indigne, de promotion d'une diversification de l'occupation sociale, de facilitation des parcours résidentiels grâce à la création de dispositifs d'accompagnement des publics en difficulté.

Il attend toutefois que la collectivité s'engage à :

- poursuivre les efforts entrepris pour répondre aux obligations et besoins en matière d'accueil des gens du voyage ;
- mettre en œuvre et décliner la stratégie foncière, adossée au futur PLUi-H en cours d'élaboration ;
- se doter d'un observatoire d'habitat et du foncier pour rendre opérants les outils de repérage des gisements fonciers et des friches urbaines disponibles, et le suivi de la consommation foncière dédiée à l'habitat ;
- assurer le suivi de la territorialisation de la production de logements à l'échelle communale.

Suite à la présentation de ce projet, le CRHH émet un avis favorable sur le bilan intermédiaire présenté.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS
matthieu.dewas

Signature numérique de Matthieu DEWAS
matthieu.dewas
Date : 2025.05.22 15:04:01 +02'00'